

<b>Rapport de la Présidente du jury du concours sur titres de puéricultrice territoriale session 2007</b>
---

## I- LES PRINCIPAUX CHIFFRES

2001

Postes	Admis à concourir	Présents à l'écrit (absentéisme)	Candidats présents / poste	Admissibles (seuil)	Présents à l'oral (absentéisme)	Admis (seuil)
100	149	135 (9,40%)	1,35	109 (9,00)	99 (9,17%)	83 (11,00)

2007

100	183	157 (14,21%)	1,57	124 (9,00)	112 (9,68%)	96 (10,00)
-----	-----	-----------------	------	---------------	----------------	---------------

A nombre de postes égal à celui de la dernière session organisée par le centre interdépartemental de gestion de la petite couronne en 2001, le nombre de candidats inscrits augmente de 23%.

Le pourcentage de candidats domiciliés hors Ile-de-France est important (50,27%).

Parmi les inscrits, 30% ont obtenu leur diplôme de puéricultrice en 2006, 22% en 2005, 11% en 2004.

51 candidats (27,87%) déclarent avoir bénéficié d'une préparation au concours dispensée par le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT).

## II- ANALYSE DES RESULTATS

### A- L'épreuve écrite d'admissibilité

Les candidats obtiennent à l'épreuve de rapport des notes qui s'échelonnent de 4,00 à 17,50.

Tous les indicateurs laissent apparaître un **niveau en baisse** au regard de la session précédente :

La moyenne des notes est de **10,27**, plus basse qu'en 2001 (11,29).

99 candidats obtiennent 10 ou plus, soit 63% des présents (74% en 2001).

44 candidats obtiennent 12 ou plus (28%), contre 49% en 2001.

Le nombre de notes éliminatoires est de 3, contre 2 en 2001.

### B- Le seuil d'admissibilité

Le jury, considérant qu'un seuil à 10,00 ne rendrait admissibles que 99 candidats et laisserait un nombre important de postes non pourvus et désireux de ne pas abaisser excessivement le niveau de recrutement, décide, comme l'avait fait le jury de la session 2001, de fixer à **9,00** le seuil d'admissibilité, soit **124 candidats admissibles**. Il lie cette décision à celle de ne pas abaisser le plancher d'admission en dessous de 10,00.

On peut souligner que 40 des 51 candidats qui déclarent avoir suivi une préparation au concours dispensée par le CNFPT sont admissibles.

### C- L'épreuve orale d'admission

On constate que, comme en 2001, près d'un candidat admissible sur 10 ne s'est pas présenté à l'oral.

Les notes s'échelonnent de 5,00 à 19,00 (4,00 à 19,00 en 2001).

La moyenne des notes d'oral obtenues par l'ensemble des candidats est quasiment identique à la moyenne de 2001 : 13,72 en 2007, 13,82 en 2001.

95 candidats (84,82%) obtiennent en 2007 une note égale ou supérieure à 10,00, à comparer aux 88,89% de 2001.

53 candidats (47,32%) obtiennent 15,00 ou plus de 15,00 à l'oral (49,49% en 2001).

## D- Le seuil d'admission

Le jury réaffirme son attachement à un seuil d'admission qui garantisse un bon niveau de recrutement et fixe le seuil d'admission à **10,00**, soit **96 candidats admis**. 4 postes ne peuvent ainsi pas être pourvus.

Sur les 51 candidats préparés par le CNFPT, 32 sont admis, soit une proportion de plus de 60%.

## III EVALUATION DES EPREUVES

### A- Le rapport

La commande, à partir d'un dossier de 21 pages comprenant 8 documents, portait sur les problèmes de surpoids chez l'enfant.

Le jury constate que nombreux sont les candidats qui ont éprouvé des difficultés à poser une problématique et ont plus rédigé un résumé des différents documents qu'une véritable synthèse. Si les causes de l'obésité sont très souvent présentées, la prévention est parfois oubliée et le rôle que les collectivités peuvent jouer dans cette prévention insuffisamment analysé.

De nombreux candidats, jeunes diplômés, n'ont manifestement pas une connaissance suffisante des collectivités territoriales pour répondre de manière éclairante aux attentes du destinataire du rapport en valorisant celles des informations au dossier qui répondent le mieux aux enjeux locaux.

### B- L'entretien :

La grille adoptée par le jury était la suivante :

I. Parcours et projet professionnel	3 mn	2 points
II. Conception de la fonction et positionnement professionnel, capacité d'encadrement	13 mn	12 points
III. Connaissance du cadre de la fonction publique territoriale	4 mn	4 points
IV. Motivation	Tout au long de l'entretien	2 points

Le jury souligne la pertinence de cette grille. Il fait observer que les candidats doivent non seulement savoir inscrire leurs réponses aux questions professionnelles dans le contexte de l'exercice de leurs missions au sein de collectivités territoriales (trop de candidats donnent par exemple l'impression de n'avoir à rendre de comptes à personne, ou de ne pas parvenir à prendre l'exacte mesure de leur place et de leur rôle dans "leur" structure) mais aussi être capables de répondre à des questions "citoyennes" sans lien direct avec leurs missions.

Le jury conclut ses travaux en soulignant la qualité de l'organisation du concours.

La Présidente du jury,

Muriel GIBERT  
Conseillère Municipale de Montrouge